

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, cela fait deux fois depuis une semaine que nous, les députés, et tous les Canadiens avons été témoins d'initiatives du gouvernement qui ont très sensiblement accru le coût de la vie pour chaque citoyen. La première fois, c'était l'annonce, dans la mesure postale dont nous sommes saisis, que les tarifs postaux seraient énormément majorés. La deuxième fois, c'était mardi soir, lorsque le ministre des Finances nous a annoncé qu'il y aurait une augmentation de 2 p. 100 de l'impôt sur le revenu, à laquelle le gouvernement a donné un vernis en l'appelant impôt de progrès social. Bien entendu tout le monde sait qu'il n'en est rien et qu'il s'agit simplement d'une augmentation de 2 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est ni plus ni moins une mesure destinée à tirer d'affaire un gouvernement qui a perdu complètement le contrôle de ses dépenses et qui a besoin du contribuable, qui va en faire les frais énormes pour le tirer d'embaras. Je le répète, monsieur le président, ces deux mesures ont fortement poussé à la vie chère au détriment du citoyen ordinaire.

Chez nous, toute augmentation des prix a toujours été accompagnée d'une amélioration des services à l'usager, au citoyen; on paie davantage mais on est mieux servi. Cette mesure s'inspire du principe contraire. Les frais postaux seront beaucoup plus lourds pour les Canadiens et ceux-ci verront le service grandement réduit.

Pourquoi veut-on nous imposer du jour au lendemain cette hausse exorbitante de frais? Il n'y a pas si longtemps le ministre des Postes d'alors nous annonçait que le service postal était rentable et accusait un excédent de plusieurs millions de dollars. Aujourd'hui, peu de temps après, c'est le contraire qu'on soutient. L'explication c'est, évidemment, que les dépenses générales, comme le révèle le budget, ont augmenté d'une façon spectaculaire depuis cinq ans au point de devenir incontrôlables aujourd'hui et ainsi le ministère des Postes voit diminuer son contrôle sur ses dépenses; les contribuables canadiens sont les victimes de l'incurie du gouvernement dans ce ministère très important.

Non seulement devront-ils payer plus cher chaque fois qu'ils expédieront une lettre ou un colis ou chaque fois qu'ils utiliseront la poste, mais les Canadiens seront durement atteints par une autre hausse: celle du prix

des journaux, ce très important moyen de communication. Nous savons tous qu'aujourd'hui, comme depuis bon nombre d'années déjà, les journaux sont l'une des nécessités de la vie de tous les jours au Canada et dans tous les pays du monde. C'est vrai que la télévision et la radio nous tiennent au courant mais, en plus d'écouter la radio ou de regarder la télévision, la plupart des gens aiment s'asseoir dans un coin tranquille et lire les nouvelles sans se presser. Rien ne remplace le journal et les gens aiment se renseigner de cette façon.

Comme on le sait, le bill n° C-116 augmente considérablement le coût de distribution de nos journaux, quotidiens, bihebdomadaires, trihebdomadaires ou hebdomadaires. Nous savons aussi que, comme il en est de tous les prix de revient de la production, les frais de distribution sensiblement plus élevés du fait de cette importante majoration par le gouvernement du tarif postal des journaux et d'autres objets de correspondance, seront, en fin de compte, et comme toujours, reflés au consommateur, à celui qui reçoit son journal.

Les éditeurs de nos divers journaux, quotidiens, trihebdomadaires, bihebdomadaires et hebdomadaires ont demandé au gouvernement, par l'entremise des associations qui les représentent, le droit de comparaître devant le comité pertinent, dans le cas actuel, le comité des transports et des communications, pour exposer leur cas au gouvernement et ont indiqué qu'ils sont prêts à répondre à toutes ses questions au sujet de leur activité.

Malheureusement, le vote qui a eu lieu entre cinq et six heures ce soir révèle que le gouvernement refuse aux propriétaires de journaux le droit de comparaître devant le comité pour exposer leur point de vue.

Une voix: La loi de la majorité.

L'hon. M. Hees: Un député dit que la majorité dicte la loi, mais s'il veut jeter un coup d'œil au hansom de février dernier, il verra avec quelle éloquence le premier ministre nous l'a fait comprendre: «Nous sommes les maîtres et vous ferez ce que nous vous commanderons de faire.» (*Applaudissements*)

Je tiens à dire aux membres du gouvernement que c'est exactement l'attitude qu'avait prise un autre gouvernement libéral, en 1956, quand l'honorable C. D. Howe a dit qu'il voulait faire adopter une certaine mesure, le bill sur les pipe-lines, avant le 1^{er} juillet.